Assemblée de la Commission communautaire française



28 mai 2003

SESSION ORDINAIRE 2002-2003

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à garantir le maintien du site Reyers comme centre de production bruxellois de la RTBF, la pérennité d'une information bruxelloise de proximité sur les antennes radio de la RTBF et l'intégration du service des sports au sein de la rédaction de l'information

> déposée par Mme Caroline PERSOONS, MM. Mahfoudh ROMDHANI et Marc COOLS

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par MM Jean-Jacques BOELPAEPE et François Roelants du VIVIER

SOMMAIRE

I.	Exposé des auteurs	3
II.	Discussion générale	3
III.	Audition de M. Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF	4
IV.	Discussion	7
V.	Examen du texte	- 9
VI.	Vote	12
VII.	Approbation du rapport	12
VIII.	Texte adopté par la commission.	13
IX.	Annexes	14

Absents: MM. Mostafa Ouezekhti (remplacé).

Ont participé aux travaux: MM. Mohamed Azzouzi, Jean-Jacques Boelpaepe, Marc Cools (remplace M. Mostafa Ouezekhti), Jean-Pierre Cornelissen, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Christos Doulkeridis, Mmes Julie de Groote, Amina Derbaki Sbaï, Isabelle Emmery, Marie-Rose Geuten, MM. Bernard Ide, Michel Lemaire, Mmes Marion Lemesre, Caroline Persoons, MM. François Roelants du Vivier, Joël Riguelle, Mahfoudh Romdhani, Philippe Smits, Mmes Anne-Françoise Theunissen, Bernadette Wynants, M. Didier van Eyll.

Assistaient également à la réunion : M. Jacques Steurs (cabinet du membre du Collège, M. Didier Gosuin), Mmes Véronique Gailly (experte du groupe Ecolo), Julie Lumen (experte du groupe PS).

Mesdames, Messieurs,

La commission de l'Enseignement de la formation, de la culture, du tourisme, du sport et du transport scolaire, en ses réunions des 18 décembre 2002, 2 et 28 avril 2003, 28 mai 2003, a examiné la proposition de résolution visant à garantir le maintien du site Reyers comme centre de production bruxellois de la RTBF, la pérennité d'une information bruxelloise de proximité sur les antennes radio de la RTBF et l'intégration du service des sports au sein de la rédaction de l'information, déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Mahfoudh Romdhani et Marc Cools (doc. 88 (2002-2003) n° 1).

I. Exposé des auteurs

Avec d'autres parlementaires, M. Marc Cools (MR) s'inquiète des répercussions du plan Magellan sur la RTBF, en général, et sur Bruxelles en particulier. A croire certaines rumeurs, le nouvel administrateur s'apprêterait à fusionner Radio-Capitale à Fréquence Wallonie, à délocaliser vers la Wallonie un certain nombre de programmes et services, jusqu'ici réalisés par le Centre de production bruxellois. Le service des sports serait transféré vers Charleroi, Musique 3 vers Mons. Certains évoquent même le départ de la RTBF du site Reyers. Toutes ces nouvelles ne manquent pas d'inquiéter tous les Bruxellois attachés à leur centre de production. Au-delà de son coût financier important, le départ de Reyers priverait Bruxelles d'un outil de communication essentiel. La RTBF doit absolument conserver une présence importante dans une ville qui, somme toute, reste la capitale de la Communauté française Wallonie-Bruxelles..

M. Mahfoudh Romdhani (PS) se déclare des plus inquiets quant à l'avenir bruxellois de la RTBF. A l'heure où Bruxelles se construit à 25, les francophones menacent de se désinvestir de la Capitale de la Communauté française. S'agira-t-il de laisser à la seule VRT le soin de représenter la Belgique?

Mme Caroline Persoons (MR) précise que la volonté des auteurs de la proposition n'est pas de discuter du plan Magellan, plan qu'elle estime par ailleurs indispensable à la survie de la RTBF. Ce débat devra être mené en Communauté française. L'objectif est de s'intéresser à son volet bruxellois, à ce que Bruxelles ne soit pas lésée. La possibilité de fermeture du site Reyers est, en effet, des plus inquiétant et préjudiciable aux Bruxellois et ce, autant en termes communautaire, culturel qu'économique. Aux Collège et communes bruxelloises de s'impliquer dans la défense de leur service public. Sans préjuger de la décision de fusionner Fréquence Wallonie et Bruxelles-Capitale, une telle mesure ne peut s'envisager que dans l'hypothèse où seront prévus de véritables décrochages bruxellois. A ses yeux, aussi, le service des sports devrait rester attaché à celui de l'information. Il

faut veiller à ce que Bruxelles conserve au sein de la Communauté française et vis à vis de l'Europe son actuelle visibilité.

II. Discussion générale

Mme Bernadette Wynants (Ecolo) estime pour sa part que les députés bruxellois doivent absolument s'engager dans le débat de l'avenir de la RTBF. L'affaire lui paraît d'autant plus nécessaire que l'on sait le service public en crise profonde. Celui-ci perdrait de 25.000 à 35.000 € par jour. Aux Bruxellois de veiller aussi à ce que leurs intérêts spécifiques ne soient pas sacrifiés que ce soit sur l'autel de l'économie ou du régionalisme. Il faut conserver aux Bruxellois un outil médiatique de service public. La radio reste ce lien social de première importance entre les citoyens et la collectivité. Or, les rumeurs vont bon train. Il s'agit tantôt de déménager Reyers, tantôt de supprimer Bruxelles-Capitale ou encore de délocaliser Musique 3. Qu'en est-il exactement ? Elle propose de mener au plus vite une véritable réflexion sur l'avenir audiovisuel de la RTBF, de faire la part des vraies et fausses rumeurs. Elle estime qu'il existe beaucoup trop de zones d'ombre pour songer à précipiter une décision. A ses yeux, la Commission se devrait d'inviter l'Administrateur général de la RTBF, M. Jean-Paul Philippot.

M. Michel Lemaire (cdH) se déclare tout à la fois sceptique et méfiant quant aux ambitions réelles des auteurs de la résolution. Il soupçonne, pour sa part, une sorte de manœuvre politique destinée à se donner bonne conscience. Il doute de la volonté de la majorité de s'opposer réellement au volet bruxellois du plan Magellan. A ce propos, il souligne l'opposition farouche de son groupe aux mesures prévues dans le cadre du plan. Il songe notamment à la possible disparition/fusion de Bruxelles-capitale.

Tout en estimant qu'il faut éviter tout bruxellocentrisme, M. Christos Doulkeridis (Ecolo) estime que Bruxelles ne peut être mise au niveau d'un centre de production wallon. Bruxelles est une région à part entière. Elle est le partenaire privilégié de la Wallonie au sein de la Communauté française. Après avoir rappelé le soutien de son groupe à l'idée de restructuration de la RTBF, l'orateur estime qu'il ne saurait être question de brader la spécificité bruxelloise. Une réflexion globale s'impose, intégrant radio et télévision et ce, au nom de l'intérêt supérieur des francophones de Belgique. A ses yeux, aussi, il s'agirait d'entendre au plus vite M. Jean-Paul Philippot.

Mme Julie de Groote (cdH) doute également de la sincérité de la majorité. Les débats en Communauté française la conforte en ce sens. Elle n'a guère entendu les députés bruxellois contester les aspects bruxellois du plan Magellan. Elle rappelle que c'est à l'initiative de son groupe que

M. Jean-Paul Philippot sera finalement entendu en commission au PCF. Bruxelles a une spécificité à défendre au sein de la Communauté française. Sans nier que le plan Magellan puisse être considéré comme celui de la dernière chance, elle estime qu'il doit et peut être encore modifié.

Après avoir attesté de la sincérité des auteurs de la proposition, en particulier, et des hommes politiques en général, Mme. Marion Lemesre (MR) s'interroge, quant à elle, sur l'opportunité - même du plan Magellan qu'elle estime dangereux en terme d'outil communautaire. Le plan Magellan porte, en effet, les germes d'une régionalisation de la RTBF. Par ses propositions, ici de restructuration, là, de refinancement par voie régionale, il s'attaque au socle même de la Communauté française. Comment imaginer que la Région wallonne après une contribution de l'ordre de 2 à 3 milliards n'exigera pas certaines contreparties, attentatoires à la cohésion communautaire? Des solutions alternatives semblent pourtant envisageables. Elle souligne le simple fait que les coût de rénovation du site Reyers seront, sans aucun doute, beaucoup moins importants que ceux d'un éventuel déménagement : ils se chiffreraient à 800 millions. Il faut défendre l'outil Reyers.

M. Didier Van Eyll (MR) estime devoir faire la part des choses. Il rappelle, d'une part, que la Wallonie est davantage peuplée que la région bruxelloise et que les Bruxellois n'ont pas toujours été solidaires vis à vis des Wallons. Il ne s'agit donc pas d'opposer Bruxelles à la Wallonie. A ses yeux, en effet, la Communauté française est composée de différents « pays » égaux et ce, quand bien même Bruxelles reste une ville de première importance. L'idée sera d'assurer des décrochages bruxellois de qualité.

Le fond du problème est d'ordre financier. Bruxelles se doit en effet de veiller à assurer sa quote-part au refinancement de la RTBF. La somme est d'importance, soit 30 % des 5 milliards nécessaires à la survie et au développement de la RTBF. Sa peur serait de voir le Ministre Président de la Région wallonne, M. Van Cauwenberg, s'entendre directement avec son homologue flamand, M. Patrick Dewaele. En conclusion, il se déclare d'accord avec la résolution à condition qu'on n'aille pas plus loin.

Mme Caroline Persoons (MR) rappelle que sa volonté n'est d'organiser au sein de l'ACCF un débat général sur le plan Magellan mais de faire entendre la voix des Bruxellois dans un dossier qui est toujours en cours de discussion. Bruxelles a des spécificités à défendre. A ses yeux, la capitale communautaire doit rester le moteur de la culture française.

Mme Bernadette Wynants (Ecolo) estime qu'on ne peut éluder la question de la régionalisation de la RTBF. Il y a peut-être des « pays » wallons mais il y a avant tout une Région wallone et une Région bruxelloise. L'idéal serait de renforcer la solidarité entre ces deux régions mais certainement pas à n'importe quel prix.

M. Mahfoudh Romdhani (PS) partage ce point de vue. Il faut absolument éviter de ravaler Bruxelles au rang de simple « pays ». C'est avant tout une région à part entière.

M. Marc Cools (MR) estime qu'au delà de ses accents généreux et prometteurs, le plan Magellan s'avère loin de correspondre aux attentes des uns et des autres. Par son manque de clarté et les mesures qu'il semble proposer, il semble plutôt contrevenir aux « valeurs qui l'anime et le justifie ». L'orateur est d'autant plus inquiet de l'avenir bruxellois de la RTBF qu'il ne voit pas comment la Région bruxelloise pourra trouver les sommes gigantesques qu'on semble exiger d'elle. Il s'oppose dès lors aux restructurations d'ordre politique et/ou régionaliste. Il s'agit donc de dégager au plus vite un consensus au sein des forces politiques bruxelloises, pour pouvoir peser dans les négociations. Pour sa part, il rappelle que la Wallonie se doit d'être solidaire des Bruxellois. Ceux-ci n'ont-ils pas été contraints d'accepter un certain nombre de compromis boiteux (il songe à la question des échevins flamands dans les communes bruxelloises) pour sauver la Communauté française de la faillite ?

Mme Isabelle Emery (PS) comprend les craintes des uns et des autres. Elle estime dès lors qu'il faudra également inviter le ministre communautaire de l'Audiovisuel M. Richard Miller.

La Présidente propose à la Commission d'entendre messieurs Miller et Philippot. La Commission donne son assentiment. Un courrier sera dès lors adressé au Bureau élargi.

III. Audition de M. Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF

M. Jean-Paul Philippot introduit son exposé en précisant les deux objectifs importants poursuivis dans le cadre du plan Magellan.

Le premier est de rationaliser en rétablissant les équilibres économiques et le second est de répondre au défi de la modernité, en préparant la RTBF aux bouleversements technologiques et réglementaires pour lui permettre d'affronter une concurrence accrue.

M. Jean-Paul Philippot signale aux commissaires que la moyenne d'âge des émissions proposées par la RTBF est supérieure à la moyenne européenne.

L'orateur en vient ensuite aux lignes de force du plan Magellan.

Le plan s'appuie sur des valeurs propres (reprises dans la charte des valeurs et de l'identité de la RTBF) dont les trois axes fondamentaux sont l'enrichissement, l'audace et l'excellence du produit.

Le grand changement préconisé dans le plan Magellan est d'établir une structure qui soit orientée prioritairement vers les produits plutôt que vers les unités de production (pour exemple, dans la situation antérieure, la structure comprenait un directeur pour chacun des cinq centres de production, mais pas de directeur pour la Une).

Cette structure se définira également par les éléments suivants :

- le maintien de cinq chaînes de radio et de trois chaînes de télévision, qui permettent la mise à l'antenne de produits diversifiés, à la fois pour une large audience et pour des publics plus ciblés,
- un volume de productions propres significatif: la plupart des chaînes diminuent leur production propre au profit de la sous-traitance des produits, ce que ne souhaite pas la RTBF qui veut rester le reflet des forces créatrices de la Communauté française,
- des territoires et des objectifs redéfinis de façon à éviter le chevauchement des publics et remédier au déficit de la couverture du public jeune,
- la dynamisation et le renforcement du service public, ce qui sous-tend des objectifs d'audience et de part de marché.

En ce qui concerne l'organisation, l'objectif du plan est de clarifier et repréciser l'organigramme qui permet aujourd'hui de couvrir tout le champ des responsabilités avec sept personnes (contrairement à une vingtaine auparavant).

L'organigramme prévoit ainsi cinq directions générales : les services généraux, les ressources humaines et la communication interne, la radio, la télévision, les infrastructures (la RTBF possède, en effet, un parc d'émetteurs propre qui couvre toute la Communauté française ainsi que les liaisons satellites et le numérique hertzien sur Bruxelles).

Dans le cadre de la direction radio, on retrouve cinq responsables de chaînes, « Info et connaissances », « Affiliations », « Classic Rock », « Jeunes » et « Musique 3 » ainsi qu'un responsable de l'information avec une unité de programme et trois rédactions. Les journaux parlés, en effet, se nourriront à la même source mais, contrairement au passé, auront sur la chaîne « info et Connaissance » et sur celle « d'Affiliation » des lignes éditoriales différentes, dans le souci de mieux « coller » à l'identité des différentes chaînes.

Dans le cadre de la Télévision, c'est l'existence de trois chaînes (« la Une », « la Deux », et « RTBF Sat ») avec un directeur à la tête de chacune d'elles, de trois unités de programmes (Info TV sports, Magazines documentaires jeunesse, Divertissement) et d'un service de production responsable de la planification, de la normalisation, de la standardisation des moyens humains et techniques.

Reste la direction, commune à la Radio et la Télévision, de l'information et de l'éthique, avec une unité de programme pour l'information radio et une unité de programme pour l'information télévision.

M. Jean-Paul Philippot aborde ensuite le thème de l'information bruxelloise de proximité sur les antennes radio de la RTBF.

Cette information existe aujourd'hui par le biais de Bruxelles-Capitale, du Bus des régions et également des journaux télévisés et parlés qui laissent une place à l'actualité bruxelloise.

Bruxelles-Capitale est une chaîne née en 1991 (donc relativement récemment) qui émet sur 99,3 Mhz et compte 23 animateurs, producteurs et assistants. La répartition géographique de ses auditeurs est la suivante : 66,7 % à Bruxelles, 13,5 % en Région flamande, 8,5 % en Brabant wallon, 4,8 % en Hainaut, 3,4 % à Liège, 3 % à Namur et 0,2 % au Luxembourg.

Les horaires de ses émissions propres sont de 6 h 30 à 19 h durant la semaine, de 6 h 30 à 13 h le samedi et le dimanche. Les émissions d'informations pures représentent 15 % de la grille de la chaîne.

En ce qui concerne l'audience (voir annexes 1, 2, 3, 4 et 5) de la chaîne, l'essentiel en est acquis durant « le petit matin » et les plages horaires d'information. La meilleures audience (45.000 auditeurs) se situe entre 7 et 8 heures du matin en semaine, la moyenne d'écoute quotidienne est de 105 minutes et l'audience cumulée quotidienne est de 112.000 auditeurs (qui écoutent la chaîne plus de 5 minutes). Bruxelles-Capitale est écoutée principalement par des auditeurs des classes sociales élevées et des tranches d'âges les plus élevées.

L'administrateur général de la RTBF s'attarde ensuite au plan de redéploiement des cinq chaînes de radio : l'objectif est de redéfinir le cahier des charges en fonction des trois éléments qui sont l'âge des auditeurs, leur statut social et leurs attentes.

Ce redéploiement veut prendre en compte les 3 principaux objectifs suivants :

 le développement d'une programmation, y compris musicale, plus en adéquation avec le public cible;

- le développement des chaînes de radio plus proches de leurs auditeurs (meilleure exploitation des décrochages, interactivité et présence sur le terrain), en travaillant plus en fonction des objectifs que des moyens, et en faisant une meilleure utilisation de ces derniers;
- la croissance de la part de marché des radios de la RTBF de sorte qu'elle devienne leader en communauté française.

Ce redéploiement des radios doit donc viser à toucher le public le plus large possible, et dans ce contexte, il n'est pas réaliste d'imaginer une seule radio bruxelloise pour tout le public bruxellois, qui est lui aussi diversifié.

Ce repositionnement vise avant tout, d'après l'orateur, à éviter l'effet d'accumulation des chaînes de la RTBF sur les mêmes publics et à ainsi redéployer l'offre à travers une radio de proximité populaire à Bruxelles.

M. Jean-Paul Philippot précise que ces choix ont été faits sur base d'une enquête, qualitative et quantitative, externe que les spécialistes de la RTBF ainsi qu'un groupe de travail externe ont pris en considération.

L'objectif ultime de redéploiement des chaînes de radio est de les sortir du segment « discernement », sauf « la Première » et « Musique 3 » (voir annexe 6).

M. Jean-Paul Philippot aborde ensuite les caractéristiques de la nouvelle « chaîne d'affiliation » qui regroupera « Bruxelles-Capitale » et « Fréquence-Wallonie ».

Cette chaîne d'affiliation, qui se veut une chaîne populaire avec une forte représentation de la vie et de l'actualité de la région dans laquelle vivent ses auditeurs, est destinée à un public plus large que celui actuellement touché par « Bruxelles-Capitale » sur sa zone de diffusion.

La nouvelle chaîne d'affiliation préservera le décrochage du matin de « Bruxelles-Capitale », et des mini-décrochages (3 à 5 minutes) de trois à cinq fois par jour de façon à continuer à présenter l'actualité, la vie associative et culturelle locales, et cela toujours sur 99,3 Mhz. (Un plan de fréquence est en discussion à la Communauté française).

Pratiquement, en radio, les décrochages de la chaîne d'affiliation (dont la production est basée à Mons), seront alimentés, en matière d'information et d'animation, par les cinq bureaux locaux situés respectivement à Bruxelles, Liège, Namur, Charleroi et Mons.

Chacun de ses bureaux locaux, par l'intermédiaire de leur secrétaire de rédaction travaillera en lien étroit avec le rédacteur en chef de la chaîne, ainsi qu'avec la direction de l'information qui présente une composante wallonne (chef de rédaction) et une composante bruxelloise (rédactrice en chef).

En télévision également, les bureaux locaux d'information alimenteront la « cellule société » ainsi que les rédactions wallonne et bruxelloise de la « cellule politique et socio-économie ».

M. Jean-Paul Philippot donne ensuite quelques informations sur le site REYERS qui a vu arriver la RTBF en 1962 après qu'elle ait acheté le terrain et construit le bâtiment sur fonds propre.

Les équipement, quant à eux, ont été acquis grâce à un emprunt garanti par l'Etat fédéral.

La RTBF est donc propriétaire, avec la VRT, de 9,26 hectares sur le site, que le PRD destine également au développement du logement. La partie avant est une zone d'intérêt collectif et de services publics et le terrain arrière est une zone mixte (bureaux et logements).

La valeur du site à neuf est de $98.111.875 \in$, sa valeur d'usage de $64.828.128 \in$ et sa valeur vénale de $38.812.342 \in$, et les frais d'entretien se montent à $4.000.000 \in$. Il serait par ailleurs urgent de faire des travaux de modernisation.

Les besoins immobiliers de la RTBF sont aujourd'hui les suivants :

- pour la télévision :
 - 2 studios (400 et 300 m²);
 - 15 cellules de montage;
 - 2 cellules de post-sonorisation soit 1.910 m².
- pour la radio :
 - 2 studios de 80 m²;
 - 8 studios de 40 m² soit 3.000 m²
- pour l'administration : 21.320 m²

Le besoin immobilier total est de 26.320 m², soit une surface brute de 45.000 m². Or, aujourd'hui, REYERS compte 79.000 m²: il y a donc une réduction possible de 32 % de la surface utile.

La rénovation du site se chiffre à 35.000.000 € et à . 16.000.000 € supplémentaires si on garde la surface totale de 79.000 m², tandis que 13.000.000 € sont nécessaires en termes d'investissement technologique.

L'orateur précise encore que les décisions d'aménagement de REYERS sont liées à l'impact des décisions de production.

A titre d'information, . M. Jean-Paul Philippot ajoute que la rénovation du centre de Charleroi se chiffre à 850.000 € et

que le coût de la construction d'un studio de télévision de 1.200 m² à Liège se monte à 26.000.000 €.

Pour terminer son exposé, M. Jean-Paul Philippot présente aux commissaires le nouvel organigramme mis en place par le plan Magellan (voir annexes 7, 8 et 9).

IV. Discussion

Mme Caroline Persoons (MR) remercie M. J.P. Philippot pour son exposé qui a fourni des précisions quant à l'état d'avancement du plan Magellan, notamment en ce qui concerne les trois grandes préoccupations présentes dans la proposition de résolution : l'avenir de Bruxelles-Capitale, du site REYERS, et du service des sports, ainsi que la crainte de voir la RTBF se diriger vers la régionalisation.

Cette commissaire souhaite avoir une réponse aux questions suivantes à propos de la chaîne d'affiliation :

- les décrochages sont-ils chiffrés en nombre d'heures ?
- dans quels délais auront-ils lieu ?
- avec quel personnel se feront ces décrochages, et avec quels partenariats, notamment culturels?

Cette même commissaire souhaite également obtenir des informations sur le site REYERS. Elle estime que les informations sont une part importante de la RTBF et que REYERS est un grand pôle économique et d'emplois à Bruxelles, et particulièrement à Schaerbeek.

L'intervenante aimerait donc savoir quel sera l'apport des régions en cette matière et par rapport à ce site, et plus particulièrement l'apport de la région bruxelloise.

Elle termine son intervention en se réjouissant de la décision de maintenir le service des sports dans le « pôle informations ».

M. Michel Lemaire (cdH) demande à M. Jean-Paul Philippot pourquoi les parlementaires bruxellois n'ont pas été tenus au courant de la réflexion que menait la RTBF sur son avenir.

En ce qui concerne Bruxelles-Capitale, il estime qu'il ne restera en somme de cette chaîne que les informations du matin et quelques micro-décrochages plutôt culturels.

Ce commissaire souhaite des informations sur ce qu'il adviendra du personnel de cette chaîne ?

M. François Roelants du Vivier (MR) pose deux question à M. Jean-Paul Philippot :

- que veut dire « être plus proche des auditeurs » ? D'après ce commissaire le concept mérite d'être défini plus avant. En effet, par quoi se définit la proximité : par l'information, l'éducation, l'apprentissage de décryptage de l'information ? Pour rencontrer un public de proximité la RTBF va-t-elle rester sur la voie du service public ou va-t-elle, dans son offre, se diriger vers le plus petit commun dénominateur à tout public potentiel ?
- Les décrochages bruxellois seront-ils proportionnels en temps d'antenne au public nombreux de Bruxelles ?

M. Marc Cools (MR) remercie M. Jean-Paul Philippot pour son exposé et se dit rassuré quant au maintien du site REYERS et à la décision de maintenir la rédaction sportive dans le pôle général de l'information.

Ce commissaire estime que Bruxelles étant la capitale de la Communauté française, le pôle de plus important de la rédaction de la RTBF doit rester dans cette ville.

Quant à Bruxelles-Capitale, il estime qu'on assiste à une mort annoncée de la chaîne alors qu'il s'agit d'une chaîne importante pour la population bruxelloise, qui perçoit très mal la restructuration préconisée par le plan Magellan.

M. Marc Cools (MR) estime encore qu'il est rassurant que le journal parlé soit le même pour tous les publics et souhaite avoir des informations supplémentaires sur les bureaux locaux d'information.

Ce commissaire pense par ailleurs que Bruxelles, en tant que région à part entière, doit jouir d'une information régionale et non locale. Il fait remarquer qu'une des voies à suivre eut été, peut-être, de créer un intérêt pour Bruxelles-Capitale.

En ce qui concerne le financement de la RTBF et plus particulièrement les 26 millions d'euros pour le studio de Liège, l'intervenant estime que cela pose un problème aux bruxellois. En effet, les flamands ne financeront évidemment pas les infrastructures bruxelloises situées dans la région bilingue, et de plus il n'est pas favorable du tout à ce que les régions financent la Communauté française, via la RTBF.

Et finalement, cet intervenant se demande si les choix opérés dans le cadre du plan Magellan ne seront pas dictés par les financements possibles.

Mme Bernadette Wynants (Ecolo) remercie l'orateur pour ses précisions sur le « volet Bruxelles » en particulier et reconnaît qu'un plan était nécessaire, qui soit plus centré sur le produit que sur les centres de production.

Cette intervenante répète que, comme d'autres commissaires, elle regrette l'absence de M. Millet, ministre communautaire de l'audiovisuel. Mme Bernadette Wynants (Ecolo) pense qu'il ne faut pas perdre de vue les enjeux liés à Bruxelles-Capitale, qui sont notamment les informations bruxelloises.

En ce qui concerne la télévision, cette commissaire estime qu'il faudra bien définir ce que seront les magazines culturels en prenant en compte le rôle de capitale culturelle de Bruxelles.

Pour ce qui est des décrochages, l'intervenante souhaite obtenir quelques précisions. Dans sa réponse à une question de M. Michel Lemaire (cdH), le membre du Collège, M. Didier Gosuin, avait émis l'hypothèse d'un décrochage bruxellois de 10 h 30 à 12 h. Qu'en est-il? Et de quoi seront faits ces décrochages? Quel sera le temps consacré (40 minutes aujourd'hui) à l'information bruxelloise? En effet, si le contenu est important, le temps imparti à diffuser ce contenu a son importance lui aussi.

Et enfin, Mme Bernadette Wynants pose la question de savoir si la RTBF ne pourrait pas envisager des décrochages régionaux en tant que tels, bruxellois et wallons, qui seraient complétés par des sous décrochages locaux?

Mme Julie de Groote (cdH) interroge M. Jean-Paul Philippot sur la marge de manœuvre dont dispose les bruxellois dans la mise en œuvre du plan Magellan.

Si le cdH défend la mise en place d'un plan qui préconise « la logique du produit », il se demande néanmoins si cette logique est incompatible avec l'existence d'une radio bruxelloise?

L'intervenante pose ensuite la question de la définition d'une télévision de proximité dans le fait régional. Deux tiers des auditeurs de la chaîne bruxelloise ne sont pas des habitants de Bruxelles mais des navetteurs, des « européens » ... qui souhaitent une information sur Bruxelles en tant que région à part entière et capitale du pays et de l'Europe.

Cette commissaire se demande par ailleurs quel sera le sort réservé aux techniciens de la chaîne Bruxelles-Capitale.

Elle estime encore que si l'administrateur général parle de proximité, il lui semble que dans le même temps il s'en écarte.

Et enfin, pour ce qui concerne l'avenir du site REYERS, des contacts ont-ils été pris avec M. Xavier de Donnéa, ministre-président de la région bruxelloise, dans la mesure où la RTBF dit avoir besoin d'apports financiers extérieurs à la Communauté française.

M. Jean-Jacques Boelpaepe (MR) pose 2 questions : d'une part la RTBF apporte-t-elle des réponses aux pétitions des auditeurs bruxellois, et d'autre part existera-t-il encore un

outil aussi mobile et aussi rapidement sur le terrain que Bruxelles-Capitale ?

M. Michel Lemaire (cdH) souhaite avoir des précisions sur RTBF Sat.

Réponses de M. Jean-Paul Philippot

- Amplitude des décrochages

Cette amplitude sera de l'ordre de 2 à 2 h 30 le matin, entre 6/7 h et 8/9 h. Le temps exact et les tranches horaires ne sont pas encore arrêtées. En effet, si le travail de définition générale du cahier des charges est aujourd'hui achevé, il reviendra aux nouveaux responsables de définir la façon d'organiser les décrochages et d'établir les grilles de programmes. Cette mise en place se fera durant l'été de façon à pouvoir être concrétisée à la rentrée et progressivement entre les mois d'octobre et de décembre.

Redéfinir des grilles de programmes est un travail important qui pose des questions culturelles, créatrices, mais aussi techniques, stratégiques et organisationnelles.

Les responsables de Fréquence Wallonie et de Bruxelles-Capitale resteront en place durant cette période de préparation et jusqu'à la mise sur antenne de la nouvelle grille.

Les décrochages bruxellois auront plus d'amplitude que ceux de Verviers ou Arlon par exemple, qui sont des sous-décrochages, et ils auront la même amplitude que ceux de Liège, qui était leader sur sa tranche, tandis que Bruxelles était leader en termes de personnel.

Contenu des décrochages

Ils comprendront des moments « info-services », « infotrafic » probablement et ils feront toujours une place à l'actualité immédiate qui sera traitée aussi rapidement qu'auparavant.

Les billets culturels auront une durée de 15 à 20 minutes, mais ne seront pas toujours présentés en direct (le direct étant très coûteux).

Le personnel

Les affectations définitives n'ont pas encore été validées.

Les techniciens quant à eux ne rencontreront pas trop de difficultés dans la mesure où ils sont plus mobiles que les animateurs par exemple.

- Identité de Bruxelles-Capitale

M. Jean-Paul Philippot souligne qu'une chaîne de radio d'un « bassin » ne répond pas à la demande de tout ce bassin.

- Définition de la « proximité »

D'après M. Jean-Paul Philippot, on peut parler de proximité lorsque l'auditeur se sent concerné par l'information et la culture de la région. Cette proximité sera préservée par une présence sur le terrain, par la présence d'animateurs spécifiques et de publicités de proximité.

Marge de manœuvre des Bruxellois

Elle appartient au Conseil d'administration de la RTBF.

- Lien entre le passé et le futur

Une des grandes questions que pose cette notion de lien entre « avant et après » est de définir s'il faut, ou non, marquer clairement les décrochages.

Avenir du site

La grande différence entre la RTBF et la VRT est que cette dernière travaille uniquement sur le site REYERS, avec quelques bureaux extérieurs.

La RTBF est quant à elle, une structure décentralisée, qui a laissé, par le passé, beaucoup d'autonomie aux centres régionaux.

L'objectif est aujourd'hui d'aller vers une spécialisation des centres régionaux, tandis que REYERS restera le plus gros centre d'activité et le plus gros pôle de l'information.

Rédaction sportive

L'information sportive reste pour la plus grande partie à Bruxelles, et plus particulièrement l'information télévisée, dont les archives sont à Bruxelles et essentiellement conservées à la VRT.

D'après M. Jean-Paul Philippot, il est important de ne pas s'éloigner des archives qui ne sont à ce jour pas encore numérisées.

- Financement

M. Jean-Paul Philippot assure que toutes les demandes de financement faites par la RTBF, le sont via la Communauté française qui à elle seule, n'a pas les moyens de dégager les 125 millions d'euros d'investissement.

Et cela n'est pas un fait nouveau : depuis toujours, les investissements nécessaires se sont faits avec des pouvoirs tiers. Et une solution pour le site REYERS pourrait être que les problèmes d'aménagement soient résolus par la Région bruxelloise.

Musique 3

Son lieu d'implantation n'est pas encore déterminé, mais ce pourrait être Bruxelles.

- RTBF Sat

Cette chaîne est une réponse à une demande du ministre de tutelle, qui pourrait permettre des ouvertures aux télévisions locales. Mais la RTBF n'a encore fait aucune déclaration sur la chaîne Satellite, à ce jour.

- Pétitions

La RTBF a eu connaissance des pétitions, en a intégré les fondements et a pris en compte certains de leurs éléments. Les 199 personnes qui sont adressées directement à la RTBF via le service médiation, ont chacune reçu une réponse.

C'est sur ces paroles que se termine l'audition de M. Jean-Paul Philippot, que la présidente remercie de sa venue.

V. Examen du texte

M. François Roelants du Vivier est désigné en qualité de co-rapporteur.

Mme Caroline Persoons (MR) informe les commissaires du fait que le groupe de travail s'est réuni et est tombé d'accord sur la proposition de texte présenté à la commission.

Le texte original a subi quelques modifications dans la mesure où il tient compte des déclarations de M. Jean-Paul Philippot, administrateur général de la RTBF, lors de son audition. Il s'agit des éléments suivants.

- 1. Les commissaires sont désormais rassurés sur le maintien des activités sur le site Reyers;
- 2. Si Bruxelles-Capitale disparaît en tant que telle pour fusionner avec Fréquence Wallonie, de larges décrochages bruxellois permettront encore à la RTBF de four-nir une bonne information bruxelloise;
- 3. Le service des sports reste dans le « pôle d'information » et pourrait ne pas être délocalisé à Charleroi pour rester à Bruxelles;
- 4. La RTBF ne semble pas se diriger vers une régionalisation, malgré l'aide proposée par la Région Wallonne, mais la résolution doit néanmoins faire état de la place particulière de Bruxelles, au sein de la Communauté française Wallonie-Bruxelles. Cette préoccupation est clairement

définie dans le nouveau titre de la proposition de résolution.

Mme Bernadette Wynants (Ecolo) ajoute que la proposition qui faisait la part belle à la radio, montre mieux, dans sa nouvelle mouture, le souci qu'ont également les commissaires bruxellois de l'évolution de la télévision (en lien notamment avec la dynamique culturelle bruxelloise).

Cette commissaire attire également l'attention sur le fait qu'un point du texte aborde le financement de la RTBF.

Elle précise également que certaines demandes sont ouvertes à l'ensemble des rendez-vous de la RTBF, de façon à ce que chacune des régions soit informées sur les autres régions.

Et enfin, en ce qui concerne le sport, il apparaît maintenant clairement que la logique du plan Magellan soit de maintenir une seule unité Information/Sports.

Mme Caroline Persoons (MR) expose donc à la commission, que le groupe de travail propose un amendement qui vise à remplacer le texte initial par le texte issu du groupe de travail.

AMENDEMENT

Remplacer le texte de la résolution par le texte suivant :

Proposition de résolution visant à garantir la place de Bruxelles dans le développement de la RTBF

- a) Vu le plan Magellan visant à restructurer et refinancer la RTBF [et ses répercussions directes pour Bruxelles en termes culturels, sociaux, économiques et urbanistiques];
- b) Vu la résolution de l'Assemblée de la Commission Communautaire française relative à Télé-Bruxelles votée le 28 juin 2002;
- c) Ayant entendu l'exposé de l'Administrateur général de la RTBF en Commission de la Culture de l'ACCF le 28 avril 2003;
- d) Considérant l'importance de garantir un service public francophone de radio-télévision et la pleine compétence de la Communauté française Wallonie-Bruxelles à cet égard;
- e) Considérant qu'une régionalisation de la RTBF [n'est pas souhaitable et] serait hautement préjudiciable à tous les Francophones;
- f) Considérant que les Francophones, wallons et bruxellois, doivent continuer à amplifier leurs synergies dans le domaine de l'audiovisuel;

- g) Considérant que Bruxelles est non seulement une métropole internationale majoritairement francophone, une grande ville [bi-communautaire], multiculturelle mais aussi une région à part entière et que, dès lors, les enjeux de l'information politique, économique, sociale et culturelle bruxelloise ne peuvent être réduits à ceux de l'information locale d'une ville wallonne;
- h) Considérant le rôle de capitale que joue Bruxelles au sein de l'Union européenne et la présence de nombreuses institutions internationales sur son territoire;
- i) Considérant que le plan Magellan de la RTBF prévoit la fusion des chaînes de radio Bruxelles-Capitale et Fréquence Wallonie et leur transformation en une chaîne d'affiliation communautaire;
- j) Considérant que cette nouvelle chaîne aura son siège en Wallonie;
- k) Considérant encore l'importance de maintenir le centre de production principal de la RTBF à Bruxelles et la position intéressante du site de Reyers;
- Considérant que le traitement de l'information sportive, analytique et documenté, est comparable à celui de l'information en général;
- m) Considérant les contacts fréquents du service sportif de la RTBF avec d'autres chaînes de télévision localisées à Bruxelles et le recours régulier aux archives de ces télévisions;

L'Assemblée de la Commission communautaire française :

- 1. demande que le choix d'implantation des différents ser vices de la RTBF repose avant tout sur une logique fonctionnelle et d'organisation;
- 2. se réjouit d'avoir obtenu des assurances quant au maintien du site de Reyers comme site de production de la RTBF;
- 3. demande que le Collège de la Commission communautaire française intervienne auprès de la Région bruxelloise pour qu'elle recherche activement les moyens de s'associer à la Communauté française et à la Région wallonne afin de financer le Plan Magellan;
- 4. souhaite se voir confirmer par des engagements concrets qu'une information régionale bruxelloise et une animation socio-culturelle de proximité continuent d'être assurées en radio, en s'appuyant sur une rédaction consolidée et une antenne clairement identifiée par les auditeurs [bruxellois];
- 5. demande une meilleure prise en charge de l'information régionale sur tous les médias de la RTBF;

- 6. demande qu'un ensemble cohérent d'émissions culturelles en télévision soit localisé à Bruxelles, en lien étroit avec les évènements culturels bruxellois et internationaux;
- 7. [regrette que le service des sports de la RTBF ne semble pas devoir être intégré à l'unité des programmes d'information, et soit, par conséquent, délocalisé à Charleroi];
- demande que le Collège de la Commission communautaire française intervienne en ce sens auprès des autorités compétentes de la Communauté française et de la RTBF.

Le groupe de travail composé de Mme Caroline Persoons, MM. Mahfoudh Romdhani, Marc Cools, Mme Bernadette Wynants et M. Michel Lemaire

Cet amendement se justifie dans toutes les interventions précédentes, par le souhait de tenir compte des informations qui ont été fournies par M. Jean-Paul Philippot, lors de son exposé sur le plan Magellan, ses objectifs, son organigramme, sa mise en place.

Le titre change donc pour mettre en évidence le cœur de la résolution, qui est de donner une place particulière à Bruxelles.

Examen des considérants

M. Didier van Eyll (MR) se montre d'accord pour plaider le caractère francophone de Bruxelles, mais ne voit pas l'intérêt de préciser qu'elle est une ville multiculturelle (§ g), alors qu'elle est simplement une ville démocratique.

Ce commissaire préfèrerait encore la notion d'« Etat fédéral » ou « Etat fédéré » aux mots « région à part entière » (§ g).

- M. Marc Cools (MR) quant à lui approuve le terme « région à part entière ». Il lui semble utile d'affirmer qu'en Communauté française il existe deux régions : bruxelloise et wallonne.
- M. Didier van Eyll (MR) estime que le vocable « Etat fédéré » est plus clair, plus net et plus précis.

Toujours au § g. des considérants, il pense inutile de terminer le paragraphe par « d'une ville wallonne », et qu'il serait plus approprié d'écrire : « les enjeux ... ne peuvent être limités à ceux de l'information locale ».

M. Mahfoudh Romdhani (PS) marque son accord sur l'importance qu'il y a, à affirmer Bruxelles comme Région.

Au § j. des considérants, M. Didier van Eyll (MR) propose de remplacer les termes « en Wallonie » par « dans la partie wallonne de la Communauté française ».

Les autres commissaires approuvent.

Cet intervenant estime ensuite qu'au § k. des considérants, il est inutile voire belliqueux de mentionner le site de Reyers comme étant le centre de production principal. Il propose, avec l'assentiment des commissaires présents, de remplacer ce considérant par le suivant : « Considérant la position stratégique du site de Reyers ».

Examen du dispositif

M. Mahfoudh Romdhani (PS) fait part à la commission du fait que le groupe PS ne veut pas demander au Collège de la Commission communautaire de lui-même faire une demande à l'Exécutif de la Région bruxelloise.

Mme Bernadette Wynants (Ecolo) précise que la résolution demande que les régions s'associent à la Communauté française, ce qui n'est pas une situation nouvelle.

Mme Caroline Persoons (MR) approuve la dernière intervention : en effet, et M. Jean-Paul Philippot l'a également précisé dans son exposé, des villes et des provinces se sont de tout temps associées à la Communauté française pour assurer le fonctionnement et le développement de la RTBF.

En réalité, il s'agit de demander au Collège de la Commission communautaire française de voir comment il peut s'associer au mieux à la Communauté française avec les autres Régions.

- M. Mahfoudh Romdhani (PS) estime que cela présente une grande difficulté : en effet, quel sera le prix exigé par les flamands si la Région bruxelloise intervient dans le financement de la RTBF? D'après ce commissaire, dans le passé, l'Etat finançait des infrastructures et non des plans, tel que Magellan.
- Le § 3. du dispositif, avec l'assentiment de la commission, est modifié en ce sens : « demande ... auprès du gouvernement de la Région bruxelloise pour qu'il recherche ... à la Communauté française pour soutenir l'industrie audiovisuelle, en ce compris le développement de la RTBF à Bruxelles ».
- M. Didier van Eyll (MR), d'accord avec M. Marc Cools, confirme que la solidarité entre régions pourrait constituer une solution. L'intervenant insiste sur le fait que dans le cas d'une solidarité entre la Wallonie et Bruxelles, l'argument « Bruxelles est bilingue » ne doit pas être mis en avant. Il faut une certaine solidarité entre les régions et une loyauté régionale, malgré le fait flamand.

M. Michel Lemaire (cdH) souhaite auditionner M. Daniel Ducarme, nouveau ministre de l'Audiovisuel de la Communauté française.

M. Mahfoudh Romdhani (PS) marque son accord avec MM. Marc Cools et van Eyll sur la solidarité pour le soutien de l'industrie audiovisuelle à Bruxelles.

M. Marc Cools (MR), suite à l'intervention de M. Michel Lemaire estime que l'Assemblée de la Commission communautaire française est un parlement et qu'en tant que tel il peut jouer sa crédibilité dans ce texte, s'il le fait avant que toutes les décisions ne soient prises au niveau de la Communauté française, et cela au-delà du changement de ministre.

Ce commissaire estime que l'Assemblée de la Commission communautaire française doit se manifester et doit pouvoir se positionner.

Mme Bernadette Wynants (Ecolo) quant à elle pense qu'il faut clarifier les choses et entendre le nouveau ministre de l'Audiovisuel. L'intervenante estime que le financement est sur la table et que la question est : quelle seront les compensations pour les régions ? Il y a la question de la contrepartie flamande, et quand à la question du financement, il ne serait pas sérieux que Bruxelles accepte de contribuer financièrement au plan Magellan, sans faire connaître ses propres demandes.

M. Marc Cools (MR) pense que la porte de la Région bruxelloise doit rester ouverte, mais que Bruxelles ne doit rien offrir spontanément.

M. Mahfoud Romdhani (PS) estime que ce n'est pas à l'Assemblée de la Commission communautaire française de demander à la Région bruxelloise de financer le plan Magellan.

En ce qui concerne le § 5. du dispositif, la commission insère les mots « tant bruxelloise que wallonne », de façon à souligner l'importance de toute information régionale.

Et finalement l'ensemble des commissaires souhaitent que le service des sports reste localisé à Bruxelles, ce qui doit être clairement indiqué dans le § 7. qui devient : « demande que le service des sports de la RTBF, intégré à l'unité des programmes d'information, reste localisé à Bruxelles ».

La présidente souhaite obtenir l'avis de la commission sur l'audition de M. Daniel Ducarme, et sur le moment du vote de la résolution.

Mme Caroline Persoons (MR) ne s'oppose pas à l'audition de M. Daniel Ducarme, mais ne souhaite pas que le vote de la résolution en dépende. L'intervenante propose de voter la résolution et fait remarquer que les parlementaires de la Communauté française peuvent également se faire le relais de cette proposition.

Madame Bernadette Wynants (Ecolo) estime qu'il serait plus cohérent d'entendre M. Daniel Ducarme avant de voter et de déposer la résolution. S'il est vrai que M. Jean-Paul Philippot a pris ses responsabilités par rapport au plan Magellan, il n'en reste pas moins que l'Exécutif de la Communauté française doit prendre les siennes.

L'intervenante souhaite donc vivement entendre M. Daniel Ducarme, et demande que la commission s'y engage, même une fois la proposition votée.

M. Marc Cools (MR) pense qu'il faut voter dès à présent la résolution mais estime aussi légitime d'inviter le nouveau ministre qui aura également la charge de dossiers bruxellois importants.

M. Mohamed Azzouzi (PS) souhaite, comme Mme Bernadette Wynants, la confirmation d'une audition avec M. Daniel Ducarme.

M. Marc Cools (MR) rappelle que M. Daniel Ducarme n'a pas encore pris ses fonctions, et qu'il pourra être interpellé plus tard. Quand à la proposition de résolution, c'est au Collège de la Commission communautaire française qu'elle s'adresse.

La présidente en conclut que chaque groupe politique s'engage à soutenir la demande d'audition de M. Daniel Ducarme et propose de passer au vote.

VI. Vote

L'amendement déposé au nom du groupe de travail, par Mme Caroline Persoons, M. Mahfoudh Romdhani, Marc Cools, Mme Bernadette Wynants, et M. Michel Lemaire, et visant à remplacer le texte initial par le texte issu du groupe de travail, est adopté l'unanimité des dix membres présents.

L'ensemble de la proposition de résolution telle qu'amendée, et moyennant quelques modifications techniques, est adoptée à l'unanimité des dix membres présents.

La proposition de résolution visant à garantir la place de Bruxelles dans le développement de la RTBF, est signée par l'ensemble de la Commission de l'Enseignement, de la Formation de la Culture, du Sport et du Transport scolaire.

VII. Approbation du rapport

Il est fait confiance aux rapporteurs et à la présidente pour la rédaction du rapport.

VIII. Texte adopté par la Commission

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

visant à garantir la place de Bruxelles dans le développement de la RTBF

Vu le plan Magellan visant à restructurer et refinancer la RTBF et ses répercussions directes pour Bruxelles en termes culturels, sociaux, économiques et urbanistiques;

Vu la résolution de l'Assemblée de la Commission Communautaire française relative à Télé-Bruxelles votée le 28 juin 2002;

Ayant entendu l'exposé de l'Administrateur général de la RTBF en Commission de la Culture de l'ACCF le 28 avril 2003;

Considérant l'importance de garantir un service public francophone de radio-télévision et la pleine compétence de la Communauté française Wallonie-Bruxelles à cet égard;

Considérant qu'une régionalisation de la RTBF serait hautement préjudiciable à tous les Francophones;

Considérant que les Francophones, wallons et bruxellois, doivent continuer à amplifier leurs synergies dans le domaine de l'audiovisuel;

Considérant que Bruxelles est non seulement une métropole internationale majoritairement francophone, une grande ville multiculturelle mais aussi une région à part entière et que, dès lors, les enjeux de l'information politique, économique, sociale et culturelle bruxelloise ne peuvent être limités à ceux de l'information locale;

Considérant le rôle de capitale que joue Bruxelles au sein de l'Union européenne et la présence de nombreuses institutions internationales sur son territoire;

Considérant que le plan Magellan de la RTBF prévoit la fusion des chaînes de radio Bruxelles-Capitale et Fréquence Wallonie et leur transformation en une chaîne d'affiliation communautaire;

Considérant que cette nouvelle chaîne aura son siège dans la partie wallonne de la Communauté française;

Considérant la position stratégique du site de Reyers;

Considérant que le traitement de l'information sportive, analytique et documenté, est comparable à celui de l'information en général; Considérant les contacts fréquents du service sportif de la RTBF avec d'autres chaînes de télévision localisées à Bruxelles et le recours régulier aux archives de ces télévisions;

L'Assemblée de la Commission communautaire française :

- demande que le choix d'implantation des différents services de la RTBF repose avant tout sur une logique fonctionnelle et d'organisation;
- se réjouit d'avoir obtenu des assurances quant au maintien du site de Reyers comme site de production de la RTBF;
- demande que le Collège de la Commission communautaire française intervienne auprès du gouvernement de la Région bruxelloise pour qu'ils recherchent activement les moyens de s'associer à la Communauté française pour soutenir l'industrie audiovisuelle, en ce compris le développement de la RTBF à Bruxelles;
- souhaite se voir confirmer par des engagements concrets qu'une information régionale bruxelloise et une animation socio-culturelle de proximité continuent d'être assurées en radio, en s'appuyant sur une rédaction consolidée et une antenne clairement identifiée par les auditeurs;
- demande une meilleure prise en charge de l'information régionale tant bruxelloise que wallonne sur tous les médias de la RTBF;
- demande qu'un ensemble cohérent d'émissions culturelles en télévision soit localisé à Bruxelles, en lien étroit avec les évènements culturels bruxellois et internationaux;
- demande que le service des sports de la RTBF, intégré à l'unité des programmes d'information, reste localisé à Bruxelles;
- demande que le Collège de la Commission communautaire française intervienne en ce sens auprès des autorités compétentes de la Communauté française et de la RTBF.

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

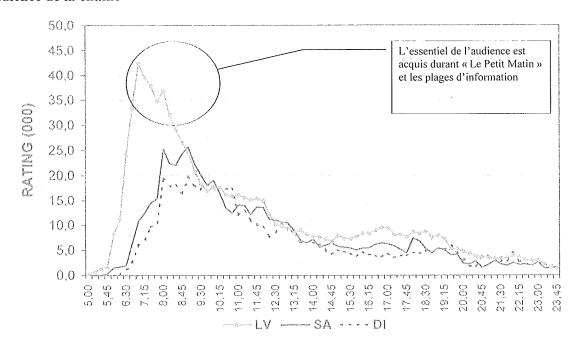
Les Rapporteurs,

La Présidente,

Jean-Jacques BOELPAEPE Anne-Françoise THEUNISSEN François Roelants du VIVIER

IX. Annexes

L'audience de la chaîne

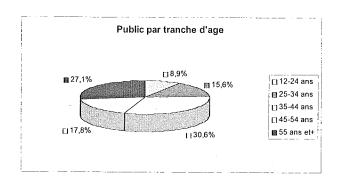


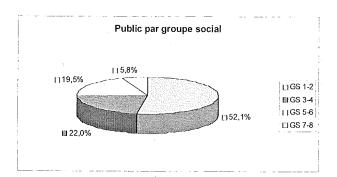
meilleure audience: 45.000 auditeurs entre 7h et 8h du matin en semaine

moyenne d'écoute quotidienne : 105 minutes

audience cumulée quotidienne : 112.000 auditeurs (sur 978 384 habitants au 1/1/2002)

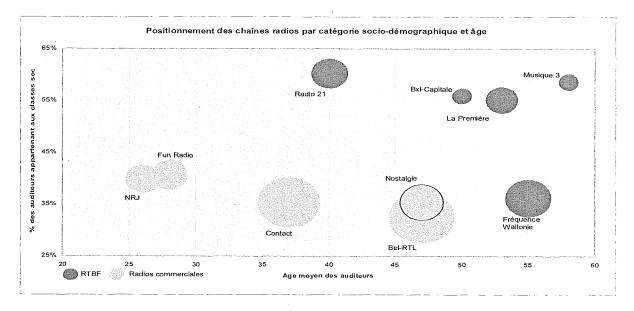






20,63% de la population bruxelloise possède un diplôme d'études primaires, 50,05% un diplôme d'études secondaires, 29,42% un diplôme d'études supérieures.

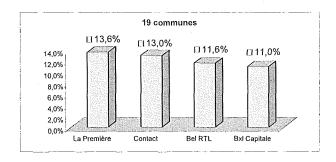
Bruxelles Capitale, s'adresse principalement aux auditeurs des classes sociales élevées et les plus âgés

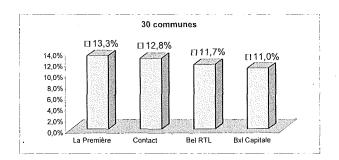




Annexe 4

L'audience absolue de Bruxelles Capitale est comparable à celle de Bel RTL, radio non différenciée

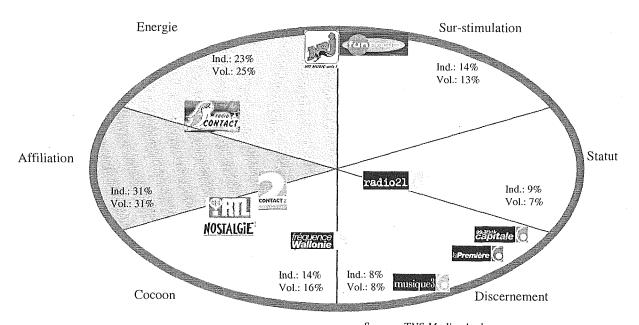




Source: CIM vague 1



Bruxelles Capitale est active dans le même segment émotionnel que La Première et Musique 3



Source: TNS Media, Andersen

Petite taille de marché du segment émotionnel

Grande taille de marché du segment émotionnel

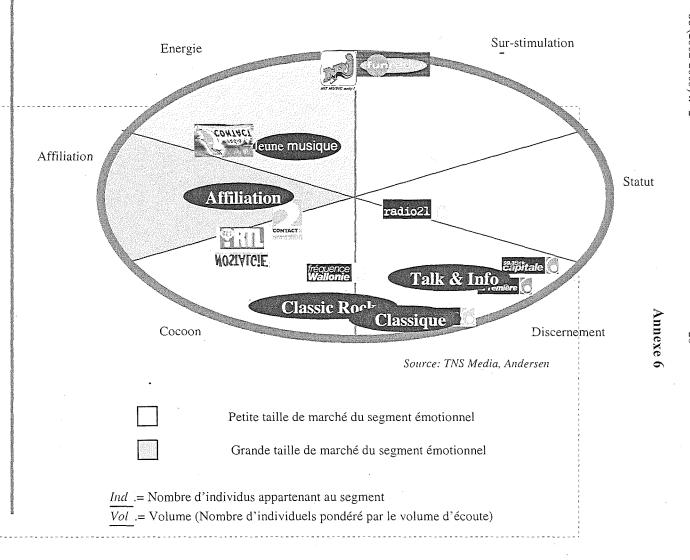
<u>Ind</u>.= Nombre d'individus appartenant au segment <u>Vol</u>.= Volume (Nombre d'individuels pondéré par le volume d'écoute)



L'objectif principal de redéploiement a été de sortir les chaînes de radio de la RTBF du segment « discernement ». Seule « La Première » et « Musique 3 » y ont réellement leur place :

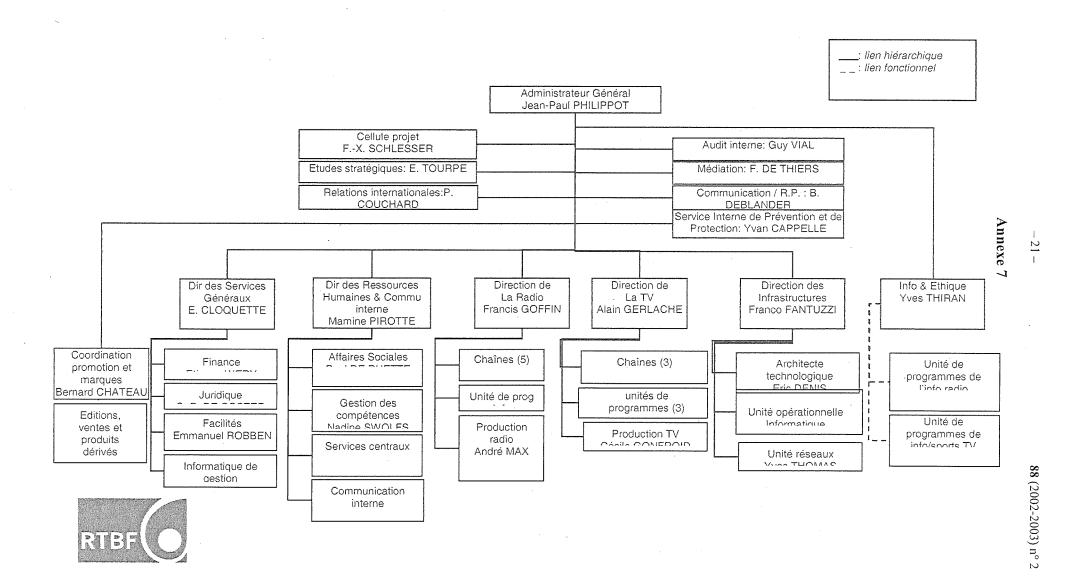
- Fréquence Wallonie et Bruxelles Capitale, qui ont pour vocation d'être des radios d'affiliation, disparaîtront au profit d'une nouvelle chaîne d'affiliation
- Radio 21, qui pour l'instant est tiraillée entre son public vieillissant des débuts et le public des jeunes, donnera lieu à la création de deux concepts, « Energie » et « Classic Rock »
- La Première et Musique 3, étant positionnées sur le segment adéquat, ont pour mission d'élargir l'audience tout en maintenant leurs valeurs actuelles
- La radio « Teens » s'adresse à un public important mais inexistant à la RTBF et consiste en un concept Internet soutenu par la radio « Energie »

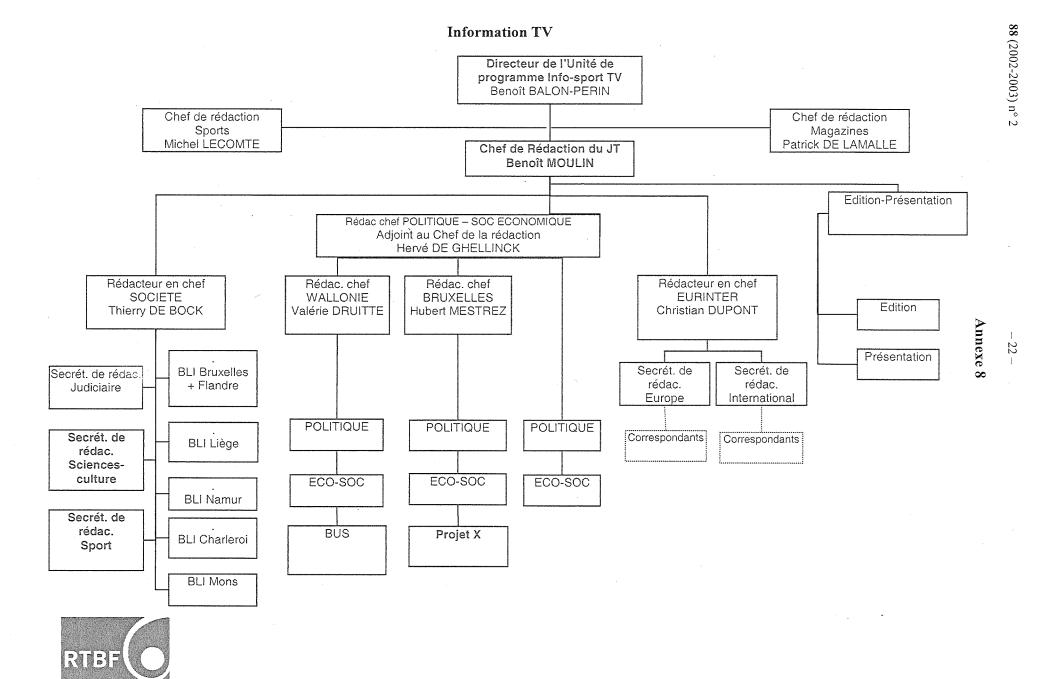
Afin de réaliser cette stratégie, il est nécessaire de disposer de 5 chaînes de radio à part entière





Intégration du service des sports au sein de la rédaction de l'information





Information RADIO

